

Avant propos

L'année 2023 a été marquée par un grand nombre d'événements sur la scène internationale, entre conflits armés, dérèglements climatiques et émergence de l'intelligence artificielle. Cette année 2023 fut également riche pour le droit pharmaceutique qui n'échappe pas à certaines de ces problématiques mondiales.

Ainsi, les industriels du secteur doivent relever de nombreux défis pour faire face aux pénuries de produits de santé, médicaments et dispositifs médicaux (D. Bandon-Touret et T. Milano, J. Oheix et C. Mascret). Le projet de révision de la législation pharmaceutique européenne présentée en avril 2023 vise, en autres, à améliorer l'accessibilité aux médicaments, et en particulier aux médicaments innovants (N. Dubruel et L.-H. Pagnat), avec des dispositions spécifiques aux produits frontières, tenant compte des dernières évolutions jurisprudentielles (D. Eskenazy). Outre ce droit spécifique au secteur pharmaceutique, les industriels de la pharmacie doivent également tenir compte de l'évolution du droit dans d'autres domaines plus globaux. Ainsi, dans le cadre de l'urgence climatique et de la lutte contre l'antibiorésistance, ils sont également appelés à mettre en œuvre le concept « *One Health* » (M.-P. Sauvat-Rochat et al.) ainsi que le « Pacte vert pour l'Europe » (M.-D. Campion et al.).

Sur le plan du droit national, l'application, voire parfois l'anticipation du droit européen peut être source de vicissitudes et de complexité, comme en témoigne le droit de la recherche « *impliquant* » la personne humaine (F. Mégerlin et al.). L'analyse des textes encadrant la publicité pharmaceutique (A. Leca) comme de ceux organisant le circuit du médicament dans les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (S. Bouges et al.) révèle dans le premier cas, un enchevêtrement de textes, et dans le second cas de nombreuses lacunes. Une rénovation du cadre juridique applicable à ces trois domaines serait la bienvenue pour une meilleure lisibilité et application du droit. Des exemples pris à l'officine nous montrent que le droit sait suivre les évolutions de l'exercice professionnel aussi bien dans le champ des produits dont les pharmaciens peuvent faire le commerce (A. Leca), que des formes d'exploitation des officines (T. Morgenroth et F. Gillot) voire des nouvelles missions du pharmacien (N. Miloudia).

Bien évidemment, la pharmacie n'échappe pas à la vague du numérique et à l'émergence de l'intelligence artificielle. Dans l'attente d'une réglementation européenne (C. Mascret), de nombreuses questions se posent sur la notion de donnée de santé électronique (F. Mégerlin), de donnée de santé « synthétique » (E. Pinilla et F. Mégerlin) et sur leur qualité (F. Mégerlin et F. Lhoste).

L'année 2023 a également été marquée, dans notre discipline, par la tenue d'un colloque organisé par notre collègue, Hélène Lehmann, à Lille les 25 et 26 mai 2023. Ce colloque a réuni une quinzaine d'orateurs de grande qualité autour du thème de

l'ordre pharmaceutique, et nous avons le plaisir de vous en partager les actes dans la seconde partie de cet ouvrage. Après une première journée durant laquelle ont été exposés les aspects historiques et doctrinaux de l'ordre juridique pharmaceutique, la seconde journée a été consacrée à une analyse plus approfondie des spécificités de l'ordre juridique appliqué à chaque mode d'exercice : officine, pharmacie à usage intérieur des établissements de santé, laboratoire de biologie médicale, établissements industriels.

Comme vous pouvez le constater, de nombreux chantiers sont en cours... Rendez-vous en 2024 pour suivre leur évolution, et d'ici là nous vous souhaitons une bonne lecture du présent numéro.

**Le comité scientifique
de *Panorama de droit pharmaceutique* – 2023**